

## Liste des bénéficiaires de tarifs réduits et exonérations (D-2018/031)

Applicable depuis le 1er mars 2018 - musée de Normandie - musée des Beaux-Arts - Château de Caen

Les tickets exonérés permettent aux visiteurs concernés de se rendre directement à l'accueil du site visité.

### INDIVIDUELS

#### Les moins de 26 ans

La **gratuité** est appliquée à compter du 1er janvier 2019 à tout visiteur né en 1993 et après, sur présentation d'un justificatif.

Les enfants de moins de 12 ans seront accompagnés d'un adulte.

#### La solidarité

La **gratuité** est accordée aux bénéficiaires des minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 12 mois.

Elle est également accordée aux titulaires d'une carte d'invalidité, d'une carte mobilité inclusion (CMI) portant la mention « Invalidité » indiquant une incapacité supérieure ou égale à 80% ainsi qu'à un accompagnateur si une aide est mentionnée sur la carte.

**Tarif réduit** : détenteurs de la carte famille nombreuse nominative.

#### Les adhérents

Les adhérents à diverses organisations bénéficient de la gratuité ou du tarif réduit, sur présentation du justificatif en cours de validité :

**Exonération** : Amis du Musée de Normandie, Société des Amis du Musée des Beaux-Arts de Caen, abonnés au Pass Murailles

**Tarif réduit** : Trip'Normand, CEZAM, Amis du Louvre.

#### Les professionnels

Les professionnels porteurs des cartes suivantes bénéficient de la **gratuité** :

ICOM (International Council of Museums),

ICOMOS (International Council of Monuments and Sites),

AGCCPF (Association Conservateurs Collections Publiques France),

ABACC (Association des Bibliothécaires et Attachés de Conservation des Collectivités territoriales),

Muséo Pass (réseau des Musées Normandie),

Maison des Artistes (carte d'adhésion à l'association)

la carte du Combattant de l'ONAC (office national des anciens combattants)

Les guides professionnels bénéficient de la gratuité. Celle-ci est conditionnée au remplissage de la fiche dédiée (bien lisible, en majuscules).

Les journalistes bénéficient de la gratuité. Celle-ci est conditionnée au remplissage de la fiche dédiée (bien lisible, en majuscules).

Les enseignants préparant une visite réservée bénéficient d'une exonération sur justificatif de leur réservation ou sur présentation d'une invitation délivrée par le Service des publics.

Hors de ce dispositif, les enseignants bénéficient d'un **tarif réduit**. Celui-ci est conditionné à la présentation du Pass éducation ou à défaut, au remplissage de la fiche dédiée (bien lisible, en majuscules).

#### Les événements, activités et cas particuliers

**Exonération** pour tous lors de : la Nuit des Musées, les Journées européennes du Patrimoine, le 1er week-end calendaire de chaque mois, lors de certaines nocturnes organisées par les musées, pour l'accès aux expositions documentaires désignées par les directions, pour les personnes participant aux activités culturelles n'incluant pas la visite du musée, aux détenteurs d'une invitation valide, aux moins de 10 ans pour les activités "visites commentées adultes", sur décision de la direction des musées.

**Tarif réduit** : pour les visites à deux voix sur présentation du billet du spectacle correspondant, sur décision de la direction des musées, Sur présentation d'un billet payant MDN / MBA en cours de validité.

#### Les partenariats

Les porteurs des cartes suivantes bénéficient, suivant les cas, d'une exonération ou du tarif réduit

**Exonération** : Pass Accueil Normandie, Bienvenue en Normandie, Normandie Welcome (sur présentation de la carte ambassadeur)

**Tarif réduit** : Pass festivalier, Séjours escapades de l'Office de tourisme, opérations de promotion partenaires.

#### Les particularités attachées à un seul musée

Journées de l'archéologie : Droits d'entrée Musée de Normandie (collections et expositions) :

entrées et activités en lien : **Exonéré** (sauf en 2018 entrées : **Tarif réduit**),

Les abonnés au Petit Léonard : **gratuité** au musée des Beaux-Arts.

## Liste des bénéficiaires de tarifs réduits et exonérations (D-2018/031)

Applicable depuis le 1er mars 2018 - musée de Normandie - musée des Beaux-Arts - Château de Caen

Les tickets exonérés permettent aux visiteurs concernés de se rendre directement à l'accueil du site visité.

### GROUPES (sur réservation)

#### Entrées (Toute réservation de groupe annulée moins de 72 h à l'avance sera facturée au tarif annoncé)

##### exonération

Groupes composés de bénéficiaires de l'exonération à titre individuel et leurs accompagnateurs

Professionnels du tourisme

1 visiteur du groupe exonéré + 1 chauffeur (sur présentation d'un justificatif) pour un groupe de 10 payants et + (règlement unique)

Equipes de recherche et laboratoires de l'Université de Caen, partenaires des musées (MRSH, OUEN, CRAHAM)

EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

##### tarif réduit

Groupes structurés ou constitués d'au moins 10 personnes - un paiement unique pour tout le groupe.

### Activités

##### exonération

Enseignants, éducateurs et animateurs dans le cadre de formations pédagogiques proposées par le musée

Professionnels du tourisme et des médias

Equipes de recherche et laboratoires de l'Université de Caen, partenaires des musées (MRSH, OUEN, CRAHAM)

Membres de la Société des Amis du musée des Beaux-Arts de Caen et des Amis du musée de Normandie.

Centres de loisirs de Caen et accompagnateurs

##### tarif réduit

Centres de loisirs et accompagnateurs

Centres socio-culturels – associations caritatives

Maisons de retraite gérées par le CCAS de Caen

Organismes de formation et d'insertion professionnelle

Etudiants de l'enseignement supérieur et enseignants accompagnateurs

Scolaires (maternelles, primaires, secondaires)-crèches et accompagnateurs

Enseignants en activité (ex : OCCE-Office central de la coopération à l'Ecole)

Maison d'arrêt ou Centre pénitentiaire de Caen

EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).